

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 9
Paris : 45 fr.
Un an... 18
Six mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

DE L'ABONNEMENT

A PARIS.
Chez M. DAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-

SAUMUR,

26 Octobre 1878.

Élections Sénatoriales de Maine-et-Loire.

CANDIDATS du COMITÉ CONSERVATEUR

Général Marquis D'ANDIGNÉ,
Achille JOUBERT,
Baron LE GUAY,
Sénateurs sortants.

Chronique générale.

Le ressort des nouvelles données par les
feuilles républicaines, que la majorité de la
Chambre est dans l'intention d'inaugurer la
reprise des travaux parlementaires par la vé-

Le vote du budget serait ainsi retardé, et
le Sénat se trouverait ainsi dans la nécessité
d'examiner les questions financières à la
hâte, si même on n'était obligé, cette année

Cette tactique des gauches peut être ha-
bile, mais elle est absolument immorale, car
elle subordonne aux mesquins calculs et aux
malsaines passions révolutionnaires les in-

La commission d'enquête électorale s'est
réunie avant-hier, au Palais-Bourbon, sous
la présidence de M. Albert Grévy; elle a éta-

La Chambre a encore à statuer sur 13
élections; il en est 5 qui n'ont pas été ren-
voyées à la commission; celle-ci a, au con-

Élection Paul de Cassagnac. Le rapport a
été déposé sur le bureau de la Chambre dans

la dernière session et publié au Journal offi-

Élection La Rochejaquelein. — Le rap-
port, fait par M. Lecherbonnier, peut être
déposé sur-le-champ.

Élection de Bourgoing. — M. Henri
Brisson a lu son rapport à la commission;
mais celle-ci doit entendre le député de
Cosne.

Élection de Fourtoul. — Le rapport de M.
Floquet est prêt, sauf audition de M. de
Fourtoul par la commission.

Restent MM. Reille, de Mun, Decazes et
Gavini, sur l'élection desquels le rapport
doit être fait par MM. Jozon, Allain-Targé,
Albert Joly et Laisant.

En dehors de ces rapports électoraux
proprement dits, plusieurs sous-délégations
ont déposé des rapports politiques sur les
enquêtes faites dans certaines régions.

Deux membres du cabinet sont aujour-
d'hui complètement acquis au projet de re-
tour des Chambres à Paris. Un grand nom-
bre de députés sont tout prêts à seconder les
efforts qui ont déjà été faits, mais qui ont
échoué, pour mener le projet à bien. M.
Gambetta l'appuie également de toute son
influence, mais il a déclaré qu'il ne fallait
rien entreprendre avant les élections séna-

Il se forme, depuis peu, un parti de la
réélection du Maréchal en 1880, et qui
compte parmi ses membres les plus hautes
notabilités du Sénat et de la Chambre des
députés.

Voici le texte officiel de la circulaire de
M. de Marcère aux préfets, relativement aux
poursuites contre les condamnés contu-
max de la Commune, texte qui diffère en
des points essentiels de celui qui a été donné
par les journaux:

« Après avoir conféré avec M. le ministre
de la justice, je vous prie de donner les

instructions nécessaires, pour que les
agents porteurs de mandats d'amener dé-
cernés contre les condamnés contumax
pour faits relatifs à la Commune, n'exé-
cutent leurs mandats qu'après que vous
m'en aurez référé. »

On annonce que, par suite de la suspen-
sion des poursuites contre les contumaces,
MM. Ranc et Melvil-Bloncourt se disposent
à rentrer en France.

La commission du budget, qui a déjà en-
tendu le rapport de M. Thomson sur le bud-
get de l'Algérie, a dû recevoir hier les expli-
cations de M. Bardoux sur le budget de l'in-
struction publique.

Le ministre demandait 4 millions de cré-
dits nouveaux, en augmentation sur le bud-
get de 1878. La commission ne lui en accorde
que deux. M. Bardoux veut insister pour
avoir la totalité des 4 millions.

Tel quel, le budget de l'instruction publi-
que préparé par la commission s'élève au
chiffre de 57,500,000 francs, tandis que
pour 1878 ce chiffre n'était que de 55 mil-
lions (chiffres ronds).

Nous extrayons d'un article du Soleil les
judicieuses réflexions ci-après, à propos des
élections sénatoriales:

« La gauche est une. Elle obéit tout en-
tière au mot d'ordre que lui donne M. Gam-
betta.

« Or, M. Gambetta est radical. Donc, le
jour où il aurait pour point d'appui, pour
centre d'action, la majorité du Sénat et la
majorité de la Chambre, le règne du radica-
lisme sera arrivé.

« M. Gambetta, il est vrai, est opportu-
niste. Mais qu'est-ce que l'opportunisme?
C'est l'art de se plier aux nécessités du mo-
ment, sans rien abdiquer de ses idées, de
ses plans, de ses désirs, de ses espérances,

c'est les ajourner devant les difficultés mo-
mentanées, ce n'est pas y renoncer.

« La résistance certaine de la majorité du
Sénat seule a fait, jusqu'à ce jour, l'oppor-
tunisme de M. Gambetta.

« Si cet obstacle disparaît, l'oppor-
tunisme changera de tactique, comme il chan-
gera d'intérêt. M. Gambetta n'aura plus à
compter qu'avec l'extrême gauche et c'est à
elle seule alors qu'il aura des concessions à
faire. Ces concessions, il les lui marchand-
era peut-être, mais il ne pourra les lui re-
fuser toutes, et il sera forcé de lui accorder
assez pour que la politique des gauches soit
profondément modifiée dans le sens du radi-
calisme. »

Il y avait environ deux cent cinquante
décorations à distribuer aux exposants, et
on assure que le nombre des demandes s'é-
levait... Devinez. Je vous le donne en cent,
et plus; — vous n'y viendriez jamais. Eh
bien, il s'élevait à douze mille! Ces hochets
de la vanité, que les républicains mépri-
sient tant jadis, il paraît qu'on les apprécie
encore assez sous leur gouvernement.

On écrit de Tours:
« M. l'abbé Dénéchaud, vicaire général
de Tours, est nommé évêque de Tulle, en
remplacement de M^{sr} Berteaud, démission-
naire. Les catholiques peuvent se réjouir de
ce choix, car ce prêtre distingué se recom-
mande par la rectitude et la solidité de sa
doctrine. »

Les informations du correspondant de
Tours paraissent exacts. M. l'abbé Déné-
chaud est âgé de 46 ans.

L'Ordre annonce que M. Jalasson, procu-
reur de la République à Sancerre, envoyé en
disgrâce à Espalion, a refusé d'accepter son
déplacement. Il a envoyé une lettre à M. Du-
faure pour lui faire connaître le motif de son
refus.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

— Eh bien! Christine, eh bien! que dites-vous
de ceci? répétait Alice, le lendemain, à M^{lle} de
Kemper.

La jeune fille pencha la tête et des larmes rou-
lèrent sur ses joues.

— Christine, vous si forte devant l'épreuve, allez-
vous donc vous trouver faible devant le bonheur?
Christine pleurait toujours.

— Mais répondez-moi donc enfin, votre silence
m'effraie.

M^{lle} de Kemper se jeta dans les bras que lui ten-
dait Alice et dit:

— Je ne puis rendre ce qui se passe en moi.
C'est comme si quelque chose de lumineux s'ou-
vrait dans ma vie.

Et, appuyant son front sur l'épaule de son amie,
elle ajouta lentement:

— Oui, je suis heureuse.

Quand la première effusion fut passée:

— Walter va hâter la célébration de votre ma-
riage, dit M^{lle} Montferrier.

— N'allons pas si vite, répondit Christine. Ne
dépendant que de moi-même, je puis engager ma
parole à lord Clayton, c'est vrai. Mais vous com-
prenez, chère amie, de quel respect, de quelle
affection je dois entourer, dans cette circonstance,
celui qui m'a servi de protecteur. Dans ce moment,
de grands ménagements me sont imposés à son
égard. Les crises qui l'accablent pendant des heu-
res entières se renouvellent plus fréquemment. Il
est d'une extrême faiblesse et M. Renaud a défendu
de laisser venir jusqu'à lui aucune émotion, fût-
elle même joyeuse. Je n'oserais pas lui parler la
première d'un changement dans notre existence.
Ou il le verrait près de s'accomplir et pourrait être
vivement impressionné; ou il le croirait, au con-
traire, éloigné, difficile à obtenir avec mon absence
complète de fortune, désiré par moi cependant:
alors il s'inquiéterait de l'avenir. Parlez-lui, vous,

chère Madame, comme s'il s'agissait d'une simple
idée de votre sollicitude pour moi. Lorsqu'il sera
préparé à me voir contracter un mariage, soyez
sûr qu'il se réjouira d'apprendre que lord Clayton
recherche ma main. Car, après moi et vous, je
crois que, sur la terre, il n'aime personne plus vive-
ment. Mais, commençons par des ouvertures très-
vagues. Lord Walter me permettra bien d'agir avec
la prudence que commande la nécessité.

— Vous faites sagement, peut-être, dit Alice.
Les natures tendres et délicates peuvent être ébran-
lées par un mot. Il faut avoir avec elles les mén-
agements qu'elles réclament. Je me rendrai demain
matin chez votre tuteur, et, dans la journée, vous
trouverez ici lord Clayton.

Ainsi fut-il fait. Quand Alice pénétra chez l'ar-
tiste qu'elle n'avait pas vu depuis un peu de temps,
elle fut frappée de sa pâleur et de la langueur qui se
devinaient sous son sourire.

— Christine a raison, pensa-t-elle.

— Eh bien! cher monsieur Salomon, je viens
savoir de vos nouvelles. Je passais rue de Briord,
aurais-je vraiment pu le faire sans m'arrêter un
moment chez mes vieux amis?

— Toujours la même, gracieuse et bonne! Quel
plaisir de vous voir! Ah! si mes travaux n'étaient
pas si absorbants, je frapperais moi-même plus
souvent à votre porte. Ce n'est point oublié, croyez-
le...

— Je le sais. Ne reçois-je pas, chaque jour, tous
vos messages affectueux?

— Par ma Christine! Que Dieu soit loué! Il a
ménagé chez vous à ma pauvre enfant des joies,
des douceurs qui doivent la dédommager un peu
des tristesses croissantes de notre maison. Je ne
puis me consoler de l'affliger par les misères qui
m'envahissent ni de l'obliger à prendre pour moi
tant de soins.

— Christine est heureuse de soulager un peu les
souffrances qui vous sont maintenant imposées, et
moi, je me félicite de trouver en elle une sœur par
l'affection. Que de fois, en la voyant si entendue à
toutes choses, si sympathique, si digne d'être ai-
mée, je me suis dit qu'elle ferait une jeune femme
charmante, une mère de famille accomplie...

— Ah bah! dit Salomon, marier Christine!...

— Elle a vingt et un ans depuis la Notre-Dame
d'août. Quand je me suis mariée, cher Monsieur,
je n'en avais que dix-neuf.

— Mais c'est que vous avez raison. Voyez pour-
tant comment on s'endort dans la monotonie de la
vie! Chaque jour revenait, je le prenais comme
celui de la veille et dans l'attente tranquille de celui
du lendemain. Et je ne songeais pas que le temps
pouvait être arrivé de chercher à établir ma chère
fille. Ma chère fille! reprit-il d'une voix trem-
blante. Mais, si un jour elle se marie, notre appar-
tement sera bien petit, je crois?

On a annoncé plusieurs fois la vente du ballon captif de la cour des Tuileries sans que la nouvelle fût fondée; elle l'est aujourd'hui: la vente du ballon de M. Giffard est un fait accompli.

L'acquéreur de cet objet si convoité est M. Walter Gooch, directeur du Princess Theater, qui en fera l'exhibition à Londres dans des conditions exceptionnellement curieuses.

Cette importante transaction, en l'honneur de laquelle l'orchestre du ballon a fait entendre successivement les airs nationaux de France et d'Angleterre, s'est opérée par l'intermédiaire de M. Ferdinand Strauss.

Une série d'ascensions libres couronnera cette campagne.

La livraison du ballon aura lieu immédiatement après la clôture des ascensions capitales, qui est prochaine. Mais le marché ne comprend ni le treuil, ni les machines motrices.

LES OBSEQUES DE M^r DUPANLOUP.

Plus de soixante mille personnes se pressaient sur le passage du cortège et donnaient des signes non équivoques de vénération et de regret à l'évêque qui, pendant trente ans, a tenu avec autant de courage que de dévouement la houlette du premier pasteur dans ce diocèse.

Une émotion profonde, dit le Français, a pénétré tous les assistants lorsque, après l'Evangile, les draperies qui couvraient la chaire s'écartant, on a vu paraître un prêtre. C'était M. l'abbé Bougaud, qui venait donner lecture du testament de l'évêque d'Orléans.

Avant de lire ce document, M. l'abbé Bougaud s'est exprimé à peu près en ces termes:

« Messieurs, le grand évêque que nous pleurons avait défendu de faire aucune oraison funèbre à ses obsèques, et malgré la douleur que nous cause cette rigoureuse prohibition, nous nous y conformerons religieusement, pour lui donner jusqu'à la tombe une dernière marque de notre obéissance. Laissez donc la piété, la reconnaissance et surtout l'admiration de ses grandes œuvres lui faire dans nos cœurs une plus digne oraison funèbre.

» Regardons cette foule innombrable, cette ville en deuil, ces funérailles presque royales, ce religieux et noble concours de tout ce que la France compte de plus éminent. Tout cela ne nous dit-il pas quel est celui que nous perdons?

» Quelle place, à jamais vide, il tenait dans l'Eglise dont il fut jusqu'à la fin le défenseur intrépide et infatigable; dans cette France qu'il aimait éperdument, comme aucun Français ne l'a aimée; dans cette société, dont il comprenait les aspirations légitimes et dont il ne touchait jamais les plaies que d'une main délicate, souffrant lui-même des blessures qu'il voulait guérir; dans ce diocèse et dans cette ville dont il fut trente ans le guide et le flambeau; dans cette foule

de fidèles dont l'empressement autour de ses vénérables restes depuis plus de huit jours lui fait un triomphe si magnifique?

» Nous nous taisons, puisqu'il le faut; nous renoncrons à faire son éloge, puisque notre grand évêque l'a voulu. Mais nous nous dédommagerons par une manifestation qu'il n'avait pas songé à interdire.

» Ecoutez donc, une dernière fois, lire ici, au pied des autels, devant ces reliques vénérées, du haut de cette chaire où retentit son éloquence, le testament où se trouve consignée l'expression des sentiments les plus secrets et les plus intimes de son âme.

» Il est relativement ancien, car il date déjà de dix ans, et a été écrit le 10 avril 1868, jour du Vendredi-Saint, au cours d'une de ces admirables retraites pascuales où son cœur s'épanchait dans de si charmants entretiens.

» Lorsqu'il l'écrivit, ce testament, il était dans toute sa gloire; c'est ce qui donne un charme si pénétrant aux expressions d'humilité, de repentir, de mépris de soi-même et d'abandon entre les mains de Dieu dont il est plein. Quand on le lit, on y voit apparaître son âme, non pas telle qu'elle était connue de la foule, mais infiniment plus belle; c'est une âme de vrai prêtre, de saint évêque et d'humble chrétien. Cette âme, telle qu'elle va vous être révélée sous son véritable jour, vivra éternellement, parce que celui qu'elle animait sur la terre a aimé la vérité, l'honneur, la vertu, l'intégrité des âmes et surtout de Dieu.

M. Bougaud a donné ensuite lecture de la partie toute spirituelle du testament de M^r Dupanloup. Ce monument peut être considéré comme un chef-d'œuvre de piété et d'humilité chrétienne. L'évêque y demande pardon à ceux qu'il a pu offenser et réclame des prières pour le repos de son âme.

A l'issue de la messe, les cinq absoutes prescrites par le pontifical ont été données par cinq prélats, et, après le chant du *De profundis* en faux-bourdon, la foule s'est retirée profondément émue et recueillie.

A 5 heures du soir, le chapitre réuni a chanté les vêpres des morts et a procédé à l'enterrement de M^r Dupanloup dans le caveau qu'il s'était lui-même préparé dans la chapelle de Tous Les Saints.

Pendant la marche du cortège, arrivé sur la place du Martroi, le char qui portait la dépouille mortelle a fait le tour de la statue de Jeanne d'Arc, dont le bronze, éclairé par un vif rayon de soleil, semblait s'animer pour saluer la dépouille de celui qui avait si éloquentement réhaussé sa gloire et servi sa mémoire.

Étranger.

TURQUIE. — On télégraphie de Constantinople au *Times* que le gouvernement a été informé qu'un mouvement insurrectionnel avait éclaté sur les frontières de la Roumélie orientale, à côté de Salonique.

D'après les rapports qui ont été adressés

à Constantinople, ce soulèvement serait fondé par des officiers russes.

Une grande partie des troupes russes campées en Bulgarie exécutent un mouvement vers le sud.

AUTRICHE. — M. de Pretis, chargé par l'empereur François-Joseph de former le nouveau cabinet autrichien, a communiqué son programme à divers groupes des deux Chambres, afin de pressentir les intentions de la majorité.

Cette communication est importante parce qu'elle révèle évidemment la politique du gouvernement austro-hongrois et nous fait connaître ses projets relativement à la Bosnie et à l'Herzégovine.

D'après l'exposé de M. de Pretis, l'occupation serait limitée à ces deux provinces et ne s'étendrait pas au sandjak de Novi-Bazar, quoique le traité de Berlin en donne le droit au cabinet de Vienne.

Quant à sa durée, rien n'est déterminé. Le gouvernement autrichien consent à supporter les frais de cette occupation pour l'année 1879; mais à partir de 1880 les frais seront à la charge des provinces; — et le pays ne sera évacué que lorsque la tranquillité y sera rétablie et que toutes les dépenses faites par l'Autriche seront remboursées.

Cette dernière clause laisse évidemment pressentir que l'occupation des deux provinces est définitive; car l'ordre public ne sera jamais assez assuré pour permettre l'évacuation, et de plus jamais l'Autriche ne pourra recouvrer les frais de sa campagne.

Le pays entretient peut-être les troupes austro-hongroises, surtout si une administration prévoyante s'applique à y développer l'agriculture; mais quant à rembourser les 60 ou 80 millions de florins qu'a coûtés la campagne, il nous semble difficile que ces provinces y arrivent. Et ce ne sera pas le trésor de la Porte qui payera, quand il ne peut pas même servir les intérêts de ses emprunts?

Si donc en principe l'occupation est transitoire, en fait elle est indéfinie, parce que sa durée est subordonnée à des conditions presque impossibles.

ANGLETERRE. — Pendant que le gouvernement de Vienne est aux prises avec ces difficultés que lui a créées le traité de Berlin, le gouvernement anglais semble plus inquiet qu'auparavant des affaires de l'Inde.

Sir Stafford Northcote vient de prononcer à Wolverhampton un nouveau discours qui est beaucoup moins rassurant que le premier. Nous avons eu raison de ne pas interpréter ses précédentes déclarations dans un sens optimiste, comme beaucoup de journaux. Cette fois, le chancelier de l'Echiquier, parlant du conflit avec l'émir de l'Afghanistan, a dit nettement: « Nous ne sommes pas sûrs de ne pas avoir le renouvellement de la guerre que nous croyions avoir évitée. »

Il faut avouer que rien n'est moins rassurant que ces paroles dans la bouche d'un ministre.

Si le télégraphe nous a apporté exactement le sens de son discours, sir Stafford-

Northcote ne voit plus qu'un seul moyen d'éviter la guerre, c'est d'agir énergiquement sur tous les signataires du traité de Berlin, et surtout sur le sultan, pour en assurer l'exécution.

Aux complications dans le nord des Indes, il faudrait donc ajouter de nouvelles difficultés à Constantinople même, où la Porte senté par l'Angleterre, soit à la mise en application du traité de Berlin.

Il y a un fait, du reste, qui confirme les appréhensions du chancelier de l'Echiquier, c'est que les Russes ont suspendu leur mouvement de retraite.

Ils ont en ce moment 80,000 hommes en Roumélie, et ils tendent plutôt à se rapprocher de Constantinople. Le prince Lobanoff négocie toujours avec le sultan pour en obtenir de nouvelles garanties pour la sécurité des chrétiens. Il se base sur ce fait que les chrétiens, qui ne sont protégés par aucune force publique, émigrent à la suite de l'armée russe par crainte de représailles sanglantes.

Jusqu'ici, rien n'est conclu, et le résultat est que les troupes du czar restent en Roumélie, avec Andrinople pour quartier général.

Quand on rapproche cette situation des paroles du ministre anglais, on ne peut se défendre de certaines inquiétudes au sujet de complications inattendues qui éclateraient tout à coup au moment où l'Europe se reprend à espérer la paix.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THEATRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, brillante représentation. On commencera par les *Filles de marbre*, de M. Théodore Barrière et Lambert Thiboust. Cette pièce, qui date d'environ vingt-cinq ans, est une comédie pleine de verve et d'esprit, une excellente leçon de morale toute saturée de *good humour* et d'atticisme, où la raillerie fine et mordante se marie avec les tendresses du cœur les plus exquis. En face d'un croquis grec gentiment touché, les auteurs ont accroché une étude de mœurs parisiennes heureusement réussie; et ce tableau forme un ensemble parfait.

On sait, en effet, que le prologue se passe à Athènes, deux mille ans avant la pièce. Les principaux personnages sont Gorgias, Alcibiade, Diogène, puis Phidias, l'auteur des trois statues de marbre, Laïs, Aspasia et Phryné.

A l'acte suivant, nous sommes au bois de Boulogne, à Madrid. Les mêmes personnages sont devenus le comte de Fresne, Julian, le journaliste Desgenais et le statuaire Raphaël. Les filles de marbre, Laïs et Phryné, bien vivantes de nos jours, entourent Aspasia, ou plutôt Marco, cantatrice à la mode, l'héroïne de la pièce, pour qui est faite la chanson des *Pièces d'or*, devenue populaire.

Le spectacle sera complété par *M. Choufleury restera chez lui le...* opéra comique

— Oh! ne vous inquiétez pas de cela, dit Alice qui ne put s'empêcher de sourire. Vous avez tout le temps d'y penser et de vous étendre un peu sur le palier en face.

— Oui, comme vous dites. Elle pourrait y transporter son ménage et me donnerait bien un petit coin. Ma belle-sœur resterait de ce côté...

— Rien n'est plus facile. Eh bien! nous y songerons. Parmi les jeunes gens qui fréquentent mon salon, peut-être, en choisissant, quand l'occasion se trouvera...

— C'est cela, observez bien.

— Il faudra un jeune homme bon chrétien, Christine est si pieuse!

— Et puis bien doux, qui ne la brusquera jamais...

— Bien élevé aussi...

— Et un bon cœur...

— Barthélemy, dit M^r Lebrun en ouvrant vivement la porte, voulez-vous, oui ou non, venir prendre votre chocolat? M^r Montferrier! Ah! Madame, excusez-moi. J'étais loin de me douter qu'à cette heure j'aurais le plaisir...

— Je m'enfuis, dit Alice, jugeant les confidences forcément terminées. Je n'ai pu résister au désir de vous souhaiter le bonjour en passant.

Ils l'accompagnaient tous les deux jusque sur le palier. Elle allait mettre le pied sur la première marche de l'escalier quand elle sentit Salomon la

tirer doucement par sa manche.

— Pour bien faire, lui glissa-t-il dans l'oreille, s'il se pouvait aussi qu'il fût un peu gentilhomme?

— Oui, oui.

— Que dites-vous, Barthélemy? demanda M^r Lebrun.

— Rien. Au revoir, mes amis, répondit pour lui Alice en descendant l'escalier.

Dans la journée, au lieu de gagner comme de coutume son atelier, Christine entra chez M^r Montferrier.

Le petit salon d'Alice était paré, mais non de manière à ce que l'on soupçonnât dans la maison ce qui devait rester secret jusqu'à ce que Salomon fût instruit. Seulement, dans les vases précieux, dans les coupes d'onyx, des gerbes de fleurs blanches s'épanouissaient chastes et fraîches comme ces fiançailles où deux cœurs allaient se donner si entièrement.

La jeune femme elle-même avait ajouté à sa toilette ordinaire. Elle était émue, joyeuse.

M. Montferrier, qui parut presque aussitôt avec Walter, observait au contraire une politesse glaciale. Il trouvait singulièrement présomptueux à M^r de Kemper d'accepter de la sorte trois ou quatre cent mille livres de rentes et encore beaucoup plus étrange à lord Clayton de les lui offrir. Il connaissait pourtant les paroles que Christine avait prononcées d'un ton qui rappelait la fille des rois

bretons

— Les Kemper ont toujours honoré ceux dont ils ont reçu ou recherché la main. Si je n'avais conscience de l'alliance qu'en échange de sa fortune j'apporte à lord Clayton, je ne consentirais pas à devenir sa femme.

— C'est bon à dire, pensait M. Montferrier.

Le matin même, Alice l'avait prévenu. Il avait éprouvé un véritable mouvement de colère en apprenant ce qu'il nommait le plus absurde des romans.

— Walter, répétait-il, Walter qui pouvait choisir entre toutes les jeunes filles les plus brillantes de France et d'Angleterre! Il est fou à lier, c'est certain.

— Mais, mon cher ami...

— Taisez-vous. Si j'avais pensé que ce fût là le résultat de nos bontés envers votre Christine...

— Léopold...

— Répondez-moi complètement. Vous êtes-vous mêlée de ceci?

— J'ai transmis à Christine la demande de lord Clayton.

— Comment avez-vous osé, sans mon aveu, vous charger d'un pareil message?

— Comment aurais-je pu m'y refuser? Christine ne relève que d'elle-même et lord Walter me présentait le consentement chaleureux de son père.

— C'est incroyable, en vérité.

— Qu'avais-je à craindre, et vous-même, mon ami, que pouvez-vous dire dans ce moment?

— Rien, sinon que j'ai soin, désormais, de prévenir de loin vos imprudences. Si Walter n'avait pas vu chez vous M^r de Kemper...

— Il ne l'a jamais rencontrée ici depuis le soir que vous savez. Notre réunion était nombreuse. Je ne pouvais deviner que lord Clayton distinguât Christine. D'ailleurs, je ne comprends pas votre courroux, mon ami. La naissance de M^r de Kemper l'emporte de beaucoup sur celle de lord Walter...

— Laissez-moi tranquille. Fût-elle la fille du prince régnant, vous ne me ferez jamais comprendre que l'on épouse une femme sans dot.

— Hélas! de cela je ne doute point, soupira Alice.

Cependant, au moment venu, M. Montferrier sut retrouver son calme et sa parfaite éducation. Il connaissait assez Walter pour ne pas hasarder même une observation, sachant qu'elle serait inutile. Le caractère réfléchi du jeune homme donnait assez lieu de penser que, lorsqu'il prenait un parti, c'était en toute connaissance de cause. M. Montferrier se contentait donc de manifester ses sentiments par une froideur qui touchait presque au dédain.

Comme nous l'avons vu, il descendit chez Alice, accompagnant lord Clayton.

(A suivre.)

Offenbach. M. Chouffleury ayant lancé une invitation à ses amis avec la formule consacrée : « M. Chouffleury a l'honneur de vous informer qu'il restera chez lui le... », pour donner qu'il donnerait soirée, avait joint ce post-scriptum des plus séduisants : « On fera d'abord de la musique ; nous aurons Rubini, Tamburini et M^{me} Sontag. » Mais voilà que, le jour arrivé, les grands artistes font dire qu'ils ne viendront pas ; et alors l'entourage de M. Chouffleury, pour donner le change aux invités, se charge de remettre les célèbres absentes. C'est une petite pièce très-amusante et ornée de fort jolis morceaux.

Dans la nuit de mardi à mercredi, la demoiselle Jeanne Desessard, âgée de 62 ans, a quitté son domicile de la rue Juive, commune de Villebernier, où elle vivait avec son frère André Desessard, cultivateur, et est venue se jeter dans la Loire à la cale de l'île Ponneau, près de la gare des marchandises, à Saumur.

Mercrèdi matin, M. Blanche, boucher à la Croix-Verte, se rendant à la prairie, trouva dans un buisson des vêtements de femme qu'il confia à M^{me} Douzilleau, blanchisseuse. Déjà les deux frères Desessard étaient à la recherche de leur sœur. Ils s'adressèrent à M. Blanche qui indiqua l'endroit où il avait découvert ces vêtements. La Loire fut explorée, et bientôt on retira le cadavre de la demoiselle Desessard qui n'avait conservé que sa chemise et un bonnet.

Des contrariétés de famille auraient amené cette malheureuse à se donner la mort.

ANGERS.

Le Journal de Maine-et-Loire annonce que, mercredi, Dobray a avoué à M. Peltier, juge d'instruction, qu'il était bien l'auteur de l'attentat de Bouchemaine.

Il a reconnu avoir attaqué la jeune fille et l'avoir ensuite jetée à l'eau.

Grand-Théâtre d'Angers. — M. Leroy, premier ténor, a été reçu jeudi soir, après scrutin au foyer, par 422 voix sur 427 votants.

CHATELLERAULT.

Grande fête lundi soir dans le faubourg Châteauneuf, dont plusieurs habitants avaient voulu fêter la distribution des récompenses. Drapeaux et lanternes vénitienes aux fenêtres, fusées et pétards dans les rues tout comme à Paris, feu d'artifice et foule énorme, tel est l'aspect qui a présenté ce quartier de la ville pendant toute la soirée.

Enfin, retraite en musique, d'où la pureté des sons et la mesure étaient impitoyablement maltraitées. Et, à onze heures du soir, tout rentrait dans le calme.

POITIERS.

Trois arrestations ont été opérées ces jours derniers par M. l'adjudant de la gendarmerie de Poitiers, dans des circonstances bien différentes et qui font le plus grand honneur à ce brave sous-officier.

Dernièrement le chef de la brigade de Vivonne l'avertissait qu'un voleur dont on lui donnait le signalement venait de quitter cette localité, se dirigeant sur Poitiers.

L'adjudant fouilla immédiatement les auberges. Ses recherches étant demeurées infructueuses, il dut visiter certaines maisons où l'on n'entre guère qu'en se cachant et acquit dans l'une d'elle la presque certitude que son homme était là.

En effet, il se fit conduire à la chambre où il trouva l'individu en question, le nommé Perret, Alphonse, terrassier, installé dans un bon lit.

Après quelques mots échangés, l'adjudant reconnut aussitôt aux tergiversations de Perret, à ses mots, entrecoupés, que c'était bien celui qu'il recherchait ; il fouilla dans ses habits et y trouva un porte-monnaie renfermant une somme de 300 francs en or et six pièces de un franc.

Ne pouvant ou ne voulant dire d'où lui venait cet argent, notre homme se vit contraint de quitter sa couchette, et peu de temps après il suivait, l'oreille basse et tout penaud, l'adjudant qui le mit sous les verrous ; le lendemain il comparait devant le procureur de la République qui donna l'ordre de conduire le voleur à Vivonne pour y être confronté.

Le même jour, dans une de ces maisons citées plus haut, un individu se disant offi-

cier de marine, et voyageant pour son agrément, mais se trouvant sans papiers, fut, après quelques pourparlers, également écroué à la prison municipale, pour répondre à l'inculpation de vagabondage. Cet individu, lorsque l'adjudant est entré dans la maison, était installé sur un canapé fumant tranquillement son cigare. Il était porteur d'une certaine somme d'argent.

Enfin, le bruit était parvenu aux oreilles du même adjudant qu'un charpentier, nommé Pageot, ayant travaillé à la Bussière, âgé d'environ 25 ans, avait quitté fortivement cette ville pour se rendre à Poitiers, mais qu'avant son départ il avait engagé une jeune fille de la localité, âgée de 19 ans, à le suivre, lui promettant le mariage ; ils devaient, lui disait-il, se rendre ensemble à Blois, où ils s'uniraient, puisque les parents de la jeune fille s'y refusaient.

L'adjudant, après avoir fait quelques recherches, se rendit sur la place d'Armes où il aperçut les deux tourtereaux ; il les aborda et leur demanda leurs papiers. Leurs réponses étant demeurées négatives, l'adjudant fit mettre en sûreté le jeune homme ; quant à la jeune fille, elle reprenait dès le lendemain la voiture de la Bussière et se rendait chez ses parents, qui étaient désolés de son départ. (Journal de la Vienne.)

Les pièces fausses. — Il circule en ce moment, à Paris, une quantité considérable de pièces de cinq francs fausses.

Ces pièces, toutes à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1870, ont l'apparence et même le son des bonnes pièces.

Mais, au toucher, elles sont douces et glissantes comme les pièces en plomb, et elles laissent aux doigts une assez forte odeur de plomb.

Comme poids, elles sont trop légères ; le ruban est peu net. Les mots : « Dieu protège la France », placés sur la tranche, sont légèrement empâtés, et les astérisques qui séparent chaque mot sont à peu près méconnaissables.

Il y a aussi des fausses pièces de 2 fr., avec les mêmes défauts.

Avis au public.

Archéologie. — La sépulture antique de Jart. — Les journaux de la Vendée ont annoncé que la sépulture d'un légionnaire romain avait été trouvée à Jart, arrondissement des Sables, le 29 juillet dernier. L'importance de cette découverte a été signalée par plusieurs savants antiquaires. Le javelot à rondelle de plomb et le casque de bronze n'existent dans aucun musée ; ce sont donc des objets uniques et d'une valeur historique inappréciable.

On a aujourd'hui la certitude que cette sépulture était celle d'un légionnaire ou prétorien romain. La forme du casque, la lance et son anneau de plomb, enfin le javelot ne laissent aucun doute sur leur provenance entièrement romaine. C'est donc dans le sol d'une commune de la Vendée qu'on aura fait une des plus curieuses découvertes concernant l'armement d'un soldat de César, lors de l'occupation de la Gaule par les légions romaines.

La cour de cassation a rendu dernièrement, en matière de contributions indirectes, un arrêt important. Elle a décidé que, aux termes de l'article 237 de la loi du 28 avril 1816, il est défendu aux employés des contributions indirectes d'opérer des visites chez les particuliers non soumis à l'exercice, sans exhiber l'ordre préalable d'un employé supérieur. « Cette exhibition, prescrite à peine de nullité du procès-verbal, ne peut être suppléée par le consentement du particulier à la visite opérée dans son habitation. »

PESAGE DES PAINS. — ARRÊTÉ MUNICIPAL.

Le tribunal correctionnel de Compiègne vient de juger une question d'interprétation d'un arrêté municipal prescrivant le pesage des pains.

Lorsque le pesage des pains est prescrit par un arrêté municipal, il n'y a aucune distinction à faire entre les pains ordinaires et ceux dits de gruau ou de fantaisie. En conséquence, lorsque ces derniers présentent un déficit sur le poids indiqué à l'avance par leur forme ou par leur prix, le boulanger se rend coupable du délit de tromperie sur la quantité de la chose vendue, alors surtout que le prix de ces pains est plus élevé que celui des pains ordinaires.

Faits divers.

Voici quelques détails sur les inondations de Largentière (Ardèche) :

Une véritable trombe d'eau, accompagnée d'éclairs et de tonnerres effrayants, s'est abattue sur la vallée de Ligne, et le torrent a grossi tout à coup avec une telle fureur que tous les rez-de-chaussée des maisons riveraines ont été envahis par les eaux. Les parapets des trois ponts de la ville ont été emportés. La maison Tavony, du côté de la rivière, a été ouverte sur deux étages et d'autres maisons voisines ont subi de graves avaries. L'eau passant par-dessus le pont des Récollets est entrée dans la ville et s'est répandue à la place Neuve et à la place Couverte. Au bureau de la poste, il y avait un mètre et demi d'eau. Tous les jardins le long de la rivière ont été emportés !

Deux hommes qui étaient attablés au café Silhol, surpris par cette crue subite, ont disparu.

On craint que l'inondation n'ait fait d'autres victimes. L'église, l'hôpital, la sous-préfecture, le bureau du télégraphe n'ont pas souffert, et les dégâts dans le milieu de la ville sont insignifiants ; mais les bas quartiers ont présenté pendant toute la soirée et toute la nuit un aspect de désolation indicible. Les malheureux riverains affolés se réfugiaient dans les parties hautes de la ville ou même sur la montagne.

Tous les meubles, marchandises et provisions qui se trouvaient dans les rez-de-chaussée ou caves de cette partie de la ville ont été abîmés ou entraînés par les eaux.

Si l'inondation s'était produite au milieu de la nuit, il y aurait eu certainement plusieurs centaines de victimes.

Une foule de pauvres gens sont ainsi réduits à la misère.

Privas, 25 octobre.

L'inondation de Largentière a causé encore plus de dommages qu'on ne l'avait dit d'abord. Les pertes des particuliers, sans compter les dégâts occasionnés aux routes, sont évalués à plus de deux millions. Toutes les maisons situées au bord de la rivière ont eu, au rez-de-chaussée, de 2 mètres à 3 mètres d'eau.

Par suite, tout ce qui se trouvait dans les caves et dans les magasins a été détruit ou gravement atteint.

On compte jusqu'à présent six victimes. Les ingénieurs travaillent activement à rétablir les voies de communication.

M. Legoit, père et fils, ferblantiers et marchands de pétrole à Saint-Florent (Cher), descendirent, munis d'une lanterne, dans leur cave pour y transvaser du pétrole ; l'opération commencée, un dégagement de gaz ayant eu lieu, il y eut une explosion du fût et un incendie se déclara.

L'alarme générale fut bien vite donnée, pompiers et pompes accoururent et lancèrent aussitôt dans la cave une grande quantité d'eau, à un tel point qu'on nous assure que les barriques flottaient.

C'est alors que, se croyant maîtres du feu, cinq personnes commirent l'imprudence de descendre dans la cave, et, cette fois encore, à l'aide d'une lanterne. Une seconde explosion eut lieu et les flammes jaillirent par les soupiraux et l'escalier.

Sur les marches de l'escalier se trouvaient des pompiers et le gendarme Augias ; devant les soupiraux étaient des habitants accourus pour porter secours ; tous furent atteints par les flammes au visage et aux mains.

Grâce au concours de toute la population et au travail énergique des pompiers et des gendarmes, on parvint à se rendre maître du feu assez promptement.

Des derniers renseignements recueillis par le Courrier du Berry, il résulte que les médecins ont déclaré que la vie des « dix-neuf » personnes atteintes par les flammes ne paraissait pas être en danger.

Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 28 octobre 1878.

Les Filles de marbre

Drame en 5 actes, dont un prologue (mêlé de chant), par Théodore Barrière et Lambert Thiboust.

Le spectacle sera terminé par :

M. CHOUFFLEURY
RESTERA CHEZ LUI LE...

Opérette en 1 acte, paroles de M. de Saint-Rémy, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Un nouvel ouvrage de M. le baron de Nervo, les Trois âges de la vie, vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est une étude morale très-bien réussie et à laquelle nous prédisons le plus légitime succès.

LOTÉRIE NATIONALE

4,800,000 francs de lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Éclairneur financier recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE.

L'Éclairneur financier paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 francs par an, en mandat ou timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

AVIS IMPORTANT.

Nous prenons la liberté d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Maison Valentin et Co, à Hambourg, dont la solidité reconnue nous fait recommander la participation aux grands tirages d'argent, pourvus de tant de prix importants.

ÉMISSION PUBLIQUE

de 6,000 Actions de 500 fr.

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée le 28 Août 1876 conformément à la loi
Capital social : 6,000,000 de fr.
SIÈGE SOCIAL, 18, RUE DE LA CHAUSÉE-D'ANTIN, A PARIS.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Versement en souscrivant..... 100 fr.
A la répartition (du 10 au 15 novembre) 300 »
Du 10 au 15 décembre, en échange du titre définitif..... 300 »
700 fr.

Cet établissement de crédit, fondé en 1872, a été transformé en 1876 en Société anonyme au capital de trois millions, et, par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juillet 1878, ce capital a été porté à six millions et motive l'émission actuelle.

La prime de 200 fr. sur ces titres fait partie intégrale des bénéfices de la Société.

Les 6,000 premières actions sont cotées officiellement à la Bourse et les formalités nécessaires seront remplies, pour que l'admission à la cote des actions de la présente émission ait lieu après leur libération.

Les dividendes, jusqu'à ce jour, ont été de 60 fr. par an et par action, payés les 1^{er} février et 1^{er} août, soit plus de HUIT ET DEMI POUR CENT, sans compter les réserves.

Un coupon de 30 fr. sera détaché le 1^{er} février 1879. Les cours cotés officiellement pendant le mois d'octobre ont dépassé 720 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Jeudi 7 Novembre 1878

A LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Les coupons à échéance de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement, SANS COMMISSION NI COURAGE.

Les Souscriptions envoyées avant le 7 novembre seront irréductibles.

Les actions provenant de la Souscription publique seront soumises à une réduction proportionnelle.

Le JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS du 27 octobre, contenant des renseignements sur l'émission, est envoyé franco sur demande adressée, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

EPILEPSIE

(mal caduc) et toutes les maladies nerveuses guéries par correspondance. Le médecin spécial, Dr Killisch, à Dresde-Neustadt (Saxe).

PLUS DE 8,000 SUCCÈS. — Adresser la correspondance directement ou à MM. SAMTER et STEGMAYER, 6, rue de l'Echiquier, Paris, sous init. K. 400.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse.

douleurs, nigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcères, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair

d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Parine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalés-cière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de Bréhan.

Quatre fois plus nourrissante que la viande.

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Discuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETOUT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 20 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 30 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			75 25	Crédit Foncier colonial, 300 fr.			350	Canal de Suez			745
3 % amortissable			78 15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			187 50	Crédit Mobilier esp.			767 50
4 1/2 %			105	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.			85 5	Société autrichienne.			341 25
5 %			113 10	Crédit Mobilier			471 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.			50 5	Crédit Foncier d'Autriche			567 50	Orléans			357 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857			330	Charentes, 500 fr. f. p.			570	Paris-Lyon-Méditerranée			353
— 1865, 4 %			515	Est			692 50	Est			352 75
— 1869, 3 %			404 25	Paris-Lyon-Méditerranée			1085	Midi			358
— 1871, 3 %			394 75	Nord			830	Nord			354
— 1875, 4 %			511	Orléans			1365	Ouest			353 50
Banque de France			508 50	Ouest			1132 50	Midi			352 50
Comptoir d'escompte			315	Compagnie parisienne du Gaz			1202 50	Charentes			38
Crédit agricole, 200 f. p.			467 50	C. gén. Transatlantique			475	C ^o Canaux agricoles			276 25
								Canal de Suez			550

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOURET-MARCADEUX, LOUIS.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 octobre 1878, le sieur Touret-Marcadeux, Louis, négociant, demeurant commune de Soulanges, a été déclaré en état de faillite ouverte, provisoirement au 1^{er} octobre 1878. M. Laroche a été nommé juge-commissaire, et M. Gustave-Philippo Doussain, expert-comptable, syndic provisoire.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(536)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

Commune de Dampierre.

Rue des Morains, maison avec jardin, servitudes, cave et pressoir. Rue de l'Eglise, un clos de vigne, affilé d'arbres fruitiers, contenant 1 hectare 22 ares, avec maisonnette. A la suite dudit clos, 22 ares de vigne, partie enclose. Au Petit-Jeu, 11 ares de vigne, partie enclose. S'adresser audit notaire. (462)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN, Située à Saumur, place des Récollets, appartenant à M. Lecoq-Neustedt. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur.

Avec cour, servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A PLACER à rente viagère, une somme de 8,000 francs en espèces, sur deux têtes de 65 à 66 ans. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAMARD, notaire à Paris, rue de Choiseul, n° 16.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Ensemble ou séparément,

En la chambre des notaires de Paris,

Le mardi 29 octobre 1878, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire).

1^o TERRE DE SAINT-GERMAIN, en les communes de Saint-Germain, Gesté, Tilliers, Saint-Crespin et la Renaudière, contenant environ 1,128 hectares, divisés en dix-neuf métairies.

Mise à prix..... 2,227,000 fr.

2^o TERRE DE LA CHAUSSAIRE, en les communes de la Chaussaire et du Puiset-Doré, contenant environ 334 hectares, divisés en sept métairies.

Mise à prix..... 805,000 fr.

3^o LA MÉTAIRIE ET LES LANDES DU GUICHONNET, en les communes de Saint-Philbert et Villedieu, contenant environ 37 hectares 73 ares.

Mise à prix : la métairie, à 85,000 fr. Les landes, à 8,000 fr.

4^o LA MÉTAIRIE DU TASLE, commune de Saint-Macaire, contenant 83 hectares 46 ares.

Mise à prix..... 200,000 fr.

5^o LA MÉTAIRIE DE LA VARENNE, commune de Saint-Macaire, contenant environ 85 hectares 29 ares.

Mise à prix..... 200,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements : à M^e GAMARD, notaire à Paris, dépositaire du cahier des charges; à M^e FONTENEAU, notaire à Angers, boulevard des Lices, n° 28, et à M. ROBER, régisseur à la Chaussaire, et, pour visiter, sur les lieux. On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant aux notaires.

A LOUER

MAISON

Située avenue du Champ-de-Foire, à Saumur.

Composée de deux pièces, et d'un cellier en soubassement; de deux chambres et d'un cabinet au premier étage; même disposition au second étage;

Grenier, jardin, pompe et cabinet. S'adresser à M. SARGENT, rue Saint-Lazare. (426)

M. FAUVEL, rue Beaupréau, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

A VENDRE

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fût compris.

S'adresser chez M. C. Yvon père, rue du Roi-René, à Saumur

ORGE ET AVOINE

M. V^o BORET prévient les propriétaires de chevaux qu'il vient d'installer un concasseur-aplatisseur pour orge, etc. Il se charge de prendre et reconduire, une fois concassée, l'avoine à domicile.

C'est un avantage d'un quart pour les propriétaires, car il est reconnu que trois litres avoine concassée nourrissent mieux que quatre litres avoine naturelle.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau, rue Saint-Nicolas, 34.

INVITATION

Pour la participation aux grands

TIRAGES D'ARGENT

Concessionnés et garantis par l'Etat.

Dans l'espace de six mois, et en sept classes, sortiront, en tout, 42,600 gains, représentant la somme d'à peu près 10 millions de francs.

Dans le cas le plus heureux, le plus grand gain s'élèvera à

Francs 468,750

1	prime à Francs....	312,500
1	prix »	150,250
1	»	100,000
1	»	75,000
1	»	62,500
1	»	50,000
1	»	45,000
5	»	37,500
1	»	31,250
6	»	25,000
6	»	18,750
1	»	15,000
24	»	12,500

etc., etc.

Pour le premier tirage des gains, nous expédions des lots originaux entiers à F. 7,50 contre remise du montant en billets de banque, timbres-poste ou par mandat poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des lots originaux, munis des armes de l'Etat, ainsi que le plan officiel, donnant tous les renseignements.

L'expédition des listes officielles de gains et le paiement des gains s'effectuera sans retard, après le tirage.

Prière de s'adresser directement et avant le

15 novembre

A MM. VALENTIN et C^o, banque et change, 65, Bleichen, à Hambourg (ville libre). (532)

VINS A VENDRE

CENT BARRIQUES DE VIN, gros plant de propriétaire, année 1874, récolté sur des coteaux. Bon au goût. Excellent pour les coupages. S'adresser au bureau du journal.

Communications Hygiéniques.

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Pour les combattre, portons des Semelles Lacroix, les seules hygiéniques crinolohydrofuges; elles sont au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles en laine, feutre, etc., qui sont spongieuses et perdent de suite leur chaleur. Avec les Semelles Lacroix,

PLUS DE FROID AUX PIEDS.

On les trouve partout. — Exiger le nom LACROIX, 1, rue Auber, Paris.

ON DEMANDE un jeune homme,

de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

MÉDOC. 150 fr. la barrique et au-dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTIER, propriétaire à Pail-lac (Médoc). (231)

PÊCHE APPAT INFALLIBLE à la ligne. APPAT INFALLIBLE pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOUBON, à Vierzon (Cher). (231)

18, rue Beaupréau, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.

8^o Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaupréau, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

UN VÊTEMENT COMPLET POUR RIEN
est offert en prime aux acheteurs de chaque semaine par voie de tirage et quel que soit le montant de leur achat.
ADRIEN GRAMIEUX, 86, r. Richelieu, PARIS
NE PAS oublier que le VÊTEMENT COMPLET est au 86, rue Richelieu. 35

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur le